



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

Plan financier et des tâches (PFT)

2024 - 2027

Table des matières

Cahier 1	PFT et rapport du Conseil communal au Conseil général
Cahier 2	Indicateurs financiers PFT



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 1

PFT et rapport du Conseil
communal au Conseil général



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le plan financier et des tâches (2024-2027)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

En complément du rapport à l'appui du budget 2024, nous avons l'avantage de vous transmettre le plan financier et des tâches (PFT) pour les années 2024-2027.

Conformément à la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), l'exécutif adresse le PFT au législatif pour qu'il en prenne connaissance lors de la séance durant laquelle il traite le budget. Le plan financier est établi chaque année pour les trois ans à venir après le budget.

Le PFT sert à piloter à moyen terme les finances et les prestations communales, alors que le budget tient compte des prévisions à court terme. Le PFT est par conséquent un précieux instrument de planification, de décision et d'aide à l'élaboration des prochains budgets. Il est aussi un outil de détection précoce pour déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés. Alors qu'au moment d'élaborer le budget de l'année suivante la marge de manœuvre financière peut s'avérer étroite, elle l'est beaucoup moins sur un temps plus long.

Le PFT comporte plusieurs volets, qui sont :

1. des hypothèses globales d'évolution de la commune, une méthodologie d'élaboration et un contexte macroéconomique général, comme l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution fiscale, etc.
2. un plan d'investissements : il s'agit d'un outil permettant de répartir au mieux les efforts d'investissements afin d'éviter la dispersion des ressources financières et humaines ; il permet ensuite une priorisation des projets, par exemple entre des investissements indispensables de renouvellement et des projets de développement permettant de nouvelles prestations
3. un compte de résultats : il s'agit d'une prévision des charges et revenus du compte de fonctionnement, avec l'intégration de certains éléments et certaines hypothèses de travail ; on y retrouvera notamment les coûts de fonctionnement découlant du plan d'investissements, comme les nouvelles charges financières annuelles (amortissements et intérêts) et d'exploitation qui en découlent, qui sont ensuite additionnées aux charges déjà existantes des investissements passés
4. dette et fortune : la conjonction des trois volets précédents permet d'obtenir une projection sur l'évolution du bilan, notamment de la dette et de la fortune, en fonction respectivement du cash-flow dégagé et du bénéfice/de la perte projetés du compte de résultat

Les prévisions contenues dans le PFT sont bien entendu sujettes à des incertitudes, par exemple sur les recettes fiscales, qui peuvent être largement influencées par des changements de répartition entre collectivités, comme c'est le cas sur le budget 2024 pour les personnes morales. Toutefois, comme « gouverner c'est prévoir », il s'agit donc ici de présenter les intentions du Conseil communal et quelles pourraient être leurs répercussions en tenant compte du contexte financier actuel connu.

2 Méthodologie, hypothèses de travail et contexte macroéconomique

Le PFT a été élaboré selon la méthodologie et l'évolution générale ci-après :

- le bilan des comptes 2022 sert de base de départ pour l'évolution de notre patrimoine et des dettes
- le budget 2024 sert de base à l'élaboration des prévisions du compte de résultat des années 2025 à 2027 ; un certain nombre de variations prévisibles y sont intégrées
- conformément à la LFinEC, sont inscrits dans le PFT les charges et revenus ainsi que les dépenses et recettes reposant sur des bases légales s'imposant à la collectivité, ou pour lesquelles l'exécutif a pris une décision de principe
- le plan d'investissements élaboré l'année dernière a été ajusté en fonction des données à ce jour

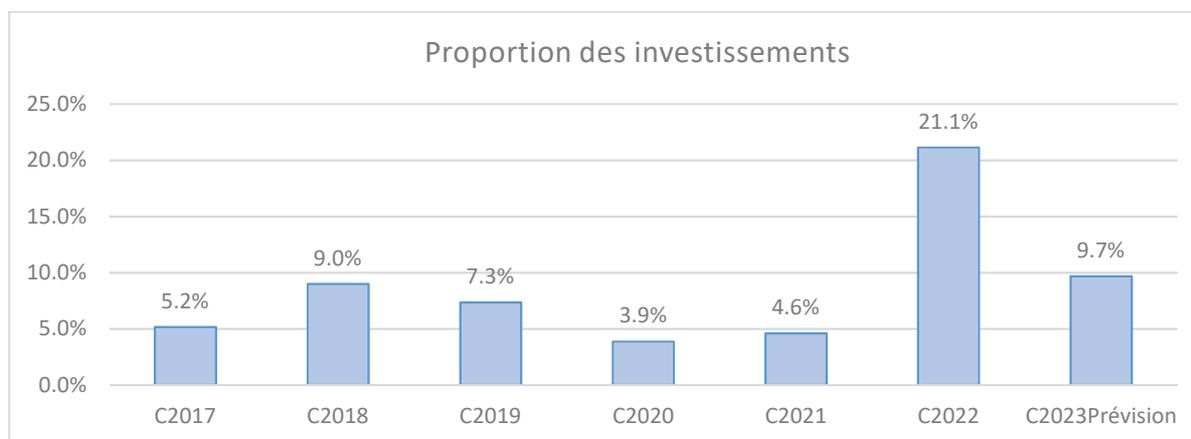
- compte tenu de l'évolution sur le marché des capitaux, le taux d'intérêt de financement de l'augmentation de la dette et de renouvellement des emprunts existants est de 2.5% ; le taux moyen de la dette aux comptes 2022 s'élevait à 1.37%
- au vu des projets de construction en cours, la population devrait continuer de croître ces quatre prochaines années pour atteindre environ 5'700 habitants à l'horizon 2027 ; si cette progression engendrera probablement de nouvelles recettes fiscales, elle influencera également un nombre important de postes de charges, dont les clés de répartition sont variées (ex. éorén 26.3% population ; 73.7% effectif) et dont la variation dépend également de l'évolution dans d'autres communes ; il a été tenu compte de ce paramètre par une progression des revenus fiscaux, des charges scolaires et d'accueil des enfants ; toutefois, il a été renoncé à l'élaboration de scénarios trop complexes et dont l'impact global sur le PFT est trop incertain

3 Plan d'investissements

Comme le démontre la matrice de calcul du degré d'autofinancement jointe au budget 2024, l'article 5 de notre RCF prévoit toujours l'exclusion des investissements des domaines autofinancés et de l'éorén selon notre mécanisme de maîtrise des finances.

A l'aube d'une possible fusion de communes, il a été renoncé provisoirement à faire évoluer ce mécanisme. Toutefois, il s'agit d'éviter à terme un phénomène d'emballlement de l'endettement global de notre commune, entraînant une charge d'intérêt insupportable, cette dernière pouvant même générer de nouvelles dettes. Ainsi, il est envisagé des priorisations et une adaptation continue du plan d'investissements en fonction de l'évolution de nos besoins et de la progression possible des revenus.

Certes notre dette a été contenue et elle a même diminué ces dernières années. Cette évolution réjouissante est d'une part due à une bonne progression des recettes, notamment par la fiscalité et celle des personnes morales, mais également par une activité d'investissements relativement faible en regard de la taille de notre commune. Il est possible d'illustrer cela par l'indicateur MCH2 de « proportion des investissements » ci-dessous :



Cet indicateur est calculé au moyen de la formule suivante : $\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$

Le MCH2 évalue cet indicateur de la manière suivante :

<10%	activité d'investissement faible	(La Tène, 10% = ~2.5 millions de francs)
10 - 20%	activité d'investissement moyenne	
20 - 30%	activité d'investissement forte	
> 40%	activité d'investissement très forte	

L'indicateur des dernières années pour l'ensemble des communes neuchâteloises se situe aux alentours de 12% (La Tène 12% = ~3 millions de francs). A l'exception de 2022 (21.13%), et dans une certaine mesure 2023 selon les dernières prévisions (9.7%), le niveau d'investissement « cantonal » n'a pas été atteint à La Tène.

A cela il s'agit d'être attentif, car un sous-investissement peut conduire à une dégradation du patrimoine et engendrer des effets de rattrapage conséquents dans le futur. Cet effet peut être particulièrement lourd à supporter financièrement dans une période de taux d'intérêt élevé.

Autofinancement en KCHF selon les normes et bases de calcul « MCH2 »

Autofinancement	2024	2025	2026	2027
(+) Excédent / (-) découvert du compte de résultat	26	315	-533	-694
Amortissements légaux (33+366)	2'198	2'286	2'417	2'844
+ Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)	241	275	274	263
./. Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45)	-353	-387	-497	-482
./. Prélèvements sur capital propre (489)	-517	-517	-517	-517
Autofinancement	1'595	1'972	1'144	1'414
Enveloppe d'investissements nets à disposition pour un autofinancement à 80%	1'993	2'465	1'430	1'767

A ce stade, les investissements (PA) recensés et planifiés pour ces prochaines années sont détaillés dans la planification en annexe au budget. Ils sont présentés ci-après de manière résumée et représentent les montants suivants :

Investissements nets en KCHF par autorité compétente, selon planification B2024

		2024	2025	2026	2027
Conseil communal (CC)	A voter	193	0	0	0
	Déjà voté	0	0	0	0
Total Conseil communal (CC)		193	0	0	0
Conseil général (CG)	A voter	3'120	16'115	5'485	4'480
	Déjà voté	1'470	-230	0	0
Total Conseil général (CG)		4'590	15'885	5'485	4'480
Total CC+CG		4'783	15'885	5'485	4'480
./. Enveloppe d'invest. net avec autof. à 80%		1'993	2'765	1'430	1'767
Surplus d'investissement (+) / ou enveloppe à disposition (-)		2'790	13'120	4'055	2'713

Une revue ou un étalement des investissements aura donc lieu chaque année en vue d'adapter les ambitions à une réalité concevable en lien avec les ressources humaines et financières.

Conscient qu'une part des projets ne pourra certainement pas être réalisée, comme le montre l'historique des comptes 2017 à 2023, le Conseil communal a décidé de se fixer un objectif plus réaliste et de tenir compte d'un écart « statistique », soit de corriger linéairement dans le PFT le montant des investissements planifiés qui n'ont pas encore été portés à la connaissance du Conseil général.

Ainsi, pour le calcul des charges financières du PFT, le montant total net de ces investissements a été corrigé, afin d'en prendre en compte seulement 60%. Comme le montre l'indicateur de proportion des investissements en annexe, en prenant en compte cette correction, nous resterions dans une fourchette de 14-19%, soit une activité d'investissement bien supérieure à la moyenne cantonale.

Investissements nets en KCHF pris en compte dans le PFT

	2024	2025	2026	2027
Total CC+CG	4'783	15'885	5'485	4'480
./. Ecart statistique	-1'079	-2'486	-994	-1'792
Investissements PFT	3'704	13'399	4'491	2'688

4 Compte de résultats

La méthodologie d'élaboration du PFT du compte de résultats a consisté, d'une part, à se baser sur l'évolution passée des différents groupes de charges et recettes et, d'autre part, à intégrer certaines évolutions connues pour ces prochaines années, comme les charges d'amortissements des nouveaux investissements issus de la planification du point no 3.

30. Charges de personnel	Progression annuelle de l'indexation des salaires de 1.5% sur les années 2025 et 2026, puis 1% en 2027, à quoi il s'agit d'ajouter un échelon annuel ; les salaires d'un responsable « MAE » et un nouvel ASP ont été introduits dès 2025.
31. Charges de biens services et marchandises (BSM)	Dans le PFT, seule une base « courante » des BSM est prévue, sans les éventuelles dépenses « exceptionnelles » du budget 2024 ; les BSM augmentent de manière substantielle en 2027 en lien avec les charges d'exploitation du nouveau bâtiment « MAE ».
33. Charges d'amortissements	<p>Les charges d'amortissements progressent de l'ordre de 640k francs entre les années 2024 et 2027. Si le programme d'investissements complet devait se réaliser, soit sans la correction de l'écart « statistique » du point no 3, il s'agirait de rajouter 160k francs à ce montant, soit un total de 800k francs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : +140k francs pour des nouveaux investissements. Diminution de -60k francs sur d'anciens investissements totalement amortis, soit en net +80k francs ; notamment : +100k francs en lien avec l'étude finale du bâtiment « MAE », le reste en lien avec les études d'aménagement du territoire (PAL, CAD Bamo, etc.). • Dès 2026 : +200k francs pour des nouveaux investissements ; diminution de -70k francs d'anciens investissements, soit en net +130k francs ; notamment : +60k francs en lien avec l'aménagement des routes Chevalereux/Grands-Bois, +60k francs de l'étude pour des aménagements des rues « Louis-de-Meuron/Auguste-Bachelin ». • Dès 2027 : +430k francs pour des nouveaux investissements, principalement en lien avec le nouveau bâtiment « MAE ».
34. Charges financières	En cas de réalisation totale du programme d'investissements, le déficit de financement cumulé devrait approcher les quelques 23 millions de francs et porter notre endettement auprès des instituts financiers de 25 millions à quelque 45 millions de francs ; en raison de la hausse des taux d'intérêt, cela signifierait une charge d'intérêt de quelque 1 million de francs à l'horizon 2027.
36. Charges de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • éorén : en raison de la hausse du nombre d'élèves, mais aussi de l'inflation, induisant une l'adaptation des salaires de la fonction enseignante, il est prévu une hausse de charges de 450k francs à l'horizon du PFT. • Parascolaire/crèche : en raison de la hausse de la population et de la demande en nouvelles places d'accueil, les charges y relatives devraient croître de l'ordre de +150k francs d'ici 2027. • La facture sociale devrait rester relativement stable à l'horizon du PFT, selon les données communiquées par l'Etat. • Pour les mêmes raisons qu'au budget 2024 (baisse du financement de la Confédération), notre part aux transports publics augmente de 200k francs à l'horizon 2027, selon les tendances communiquées par l'Etat de Neuchâtel.
40. Revenus fiscaux	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été tenu compte d'une progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 800k francs à l'horizon du PFT, en prenant en compte l'augmentation de la population et de la hausse des revenus engendrée par l'adaptation des salaires à l'inflation, sous réserve bien entendu d'une éventuelle correction du barème cantonal en lien avec la compensation de la « progression à froid ». • L'impôt sur la fortune (+30k francs), ainsi que l'impôt des frontaliers (+60k francs), en lien avec le développement économique sur le territoire communal, devraient également connaître une légère progression. • Une estimation prudente de la hausse des recettes fiscales de l'ordre de 130k francs pour les personnes morales situées à La Tène d'ici à 2027 ; il est important de relever que le mécanisme d'écrêtement des recettes fiscales communales des personnes morales, qui provoque une hausse directe de 600k francs de notre part au fonds de redistribution, n'est prévu dans la loi que pour l'année 2024 et peut-être 2025 ; le futur mécanisme et ses effets ne sont pas encore connus et est en cours d'élaboration ; cet élément incite à une certaine prudence.
44. Revenus financiers	Dès 2025, 40k francs d'augmentation de la rente de DDP à verser par le TCS ; pour l'année 2025 uniquement, il est prévu une nouvelle réévaluation

	« comptable » du terrain du camping en DDP, engendrant une recette « exceptionnelle » de 615k francs. Augmentation des loyers des locaux du bâtiment « MAE » de 150k francs dès 2027.
46. Revenus de transferts	Dès 2027, hausse du dédommagement de l'éorén de 240k francs suite à la reprise de locaux, consécutivement à la construction du bâtiment « MAE ».

Prévisions du compte de résultats à trois niveaux

	2024	2025	2026	2027
30.Charges de personnel	3'749'830	4'060'640	4'156'440	4'199'890
31.Biens, services et charges d'expl.	3'681'524	3'231'444	3'196'744	3'333'744
33.Amortissements du patrimoine administratif	2'197'040	2'284'360	2'416'010	2'842'740
35.Attributions aux fonds et financements spéciaux	241'190	275'080	274'410	263'760
36.Charges de transfert	15'130'940	15'451'637	15'612'850	15'775'403
37.Subventions redistribuées	470'000	470'000	470'000	470'000
39.Imputations internes	1'190'310	1'282'450	1'492'080	1'652'140
Total charges d'exploitation	26'660'834	27'055'611	27'618'534	28'537'677
40.Revenus fiscaux	-17'885'000	-18'335'000	-18'655'000	-18'925'000
42.Taxes	-3'986'600	-3'782'300	-3'785'000	-3'787'800
43.Revenus divers	-1'100	-1'100	-1'100	-1'100
45.Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-353'707	-387'313	-496'265	-457'759
46.Revenus de transfert	-1'862'395	-1'852'445	-1'824'045	-2'064'045
47.Subventions à redistribuer	-470'000	-470'000	-470'000	-470'000
49.Imputations internes	-1'190'310	-1'282'450	-1'492'080	-1'652'140
Total revenus d'exploitation	-25'749'112	-26'110'608	-26'723'430	-27'357'844
Résultat d'exploitation	911'722	945'003	895'044	1'179'833
34.Charges financières	521'530	859'530	1'142'530	1'198'530
44.Revenus financiers	-942'590	-1'602'274	-986'890	-1'166'890
Résultat de financement	-421'060	-742'744	155'640	31'640
38.Charges extraordinaires	0	0	0	0
48.Revenus extraordinaires	-517'470	-517'470	-517'470	-517'470
Résultat extraordinaire	-517'470	-517'470	-517'470	-517'470
Total compte de résultats	-26'808	-315'211	533'214	694'003

En conclusion, compte tenu du contexte économique actuel connu, afin de réaliser une part prépondérante du programme d'investissements et des quelques autres nouvelles dépenses (engagement de personnel), des mesures doivent encore être envisagées pour équilibrer le compte de résultats.

5 Evolution de la dette, de la fortune et du bilan

Compte de financement et flux de trésorerie

	2024	2025	2026	2027	Total
1. Flux d'exploitation (compte de résultat)	1'595'461	1'356'084	1'143'421	1'414'148	5'509'114
2. Flux d'investissements	-4'551'095	-14'889'000	-5'525'750	-3'907'750	-28'873'595
= Découvert de financement	-2'955'634	-13'532'916	-4'382'329	-2'493'602	-23'364'481
3. Activité de financement (PF)	-100'000	-100'000	0	0	-200'000
=Déficit de financement (augm. dette)	-3'055'634	-13'632'916	-4'382'329	-2'493'602	-23'564'481
3. Activité de financement (échéance dette existante)	-3'000'000	-4'657'000	-6'500'000	-2'000'000	-16'157'000
=Déficit de financement total	-6'055'634	-18'289'916	-10'882'329	-4'493'602	-39'721'481

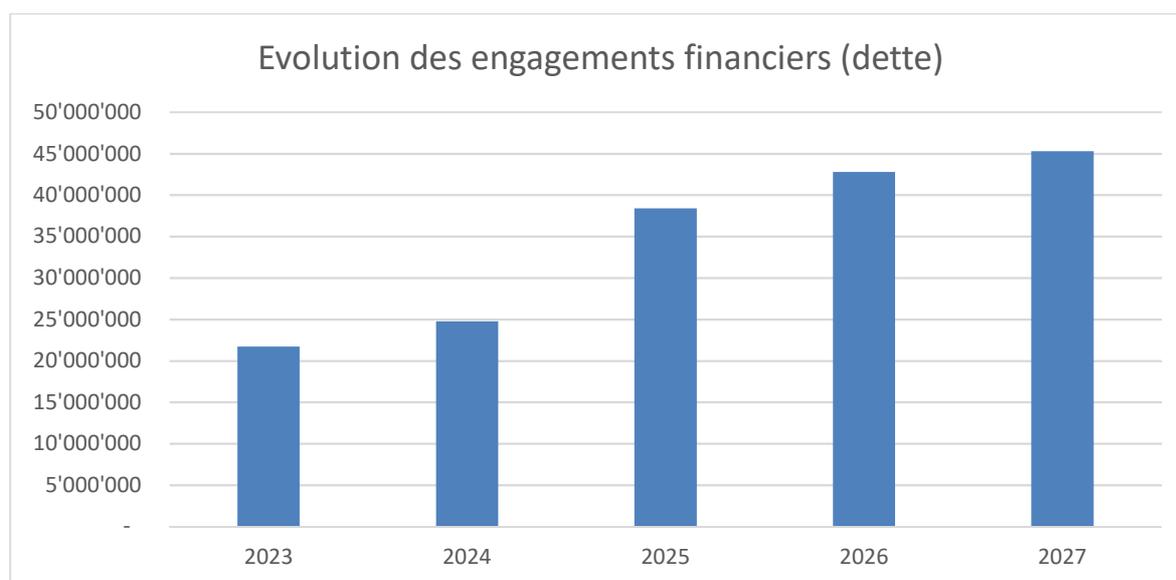
Le déficit de financement cumulé des années à venir représente environ 23 millions de francs, générant une augmentation de notre dette actuelle. En prenant en compte un taux de financement de 2.5%, cela représente une augmentation de la charge d'intérêt de 575k francs.

A ceci, il faut ajouter pour 16 millions de francs de dette existante, dont les contrats arriveront à échéance. Si le remboursement de ces engagements ne peut pas être honoré, ce qui est probable au vu du déficit de financement ci-dessus, il s'agira de renouveler ces emprunts aux conditions du marché, soit actuellement 2.5%. Au vu des taux contractés historiquement pour ces emprunts, mentionnés en italique dans le tableau pour chaque année, une charge supplémentaire de 200k francs pourrait être à envisager à l'horizon 2027.

Evolution de la dette brute

La conjonction des derniers comptes bouclés (2022), du budget 2023 mis à jour et des prévisions établies pour les années 2024 à 2027 nous ont permis de calculer le compte de financement selon les explications ci-dessus et d'en déduire l'évolution de nos engagements financiers.

Sans mesure prise sur le compte de résultats ou les investissements, nos engagements financiers devraient augmenter et être portés à un peu plus de 45 millions de francs.

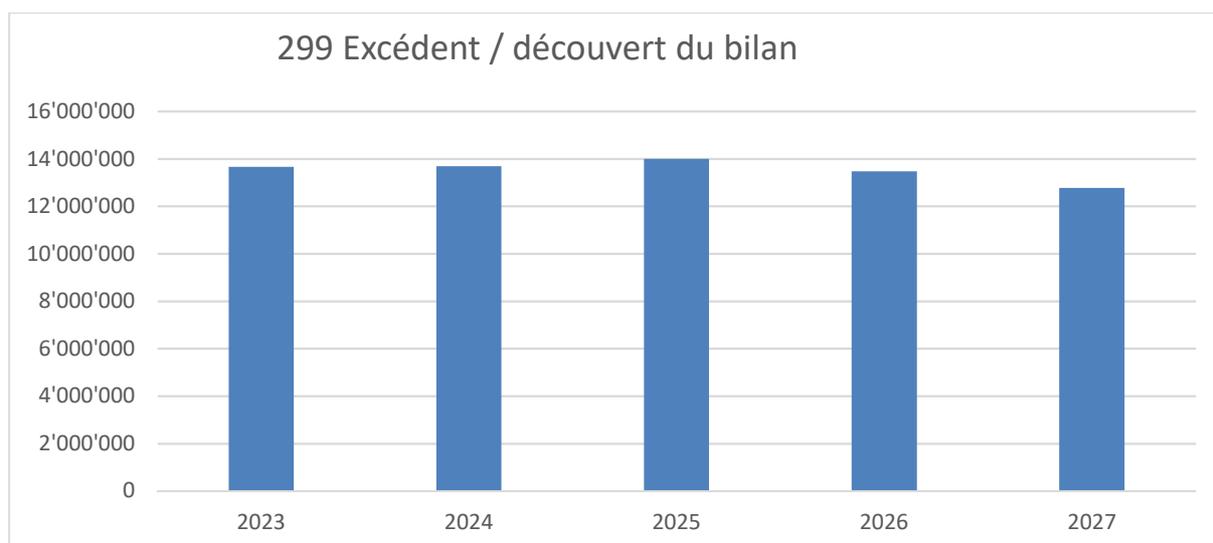


Evolution du bilan et de la fortune communale

Bilan en milliers de francs

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
10 Patrimoine financier	15'854	13'831	13'931	14'646	14'646	14'646
14 Patrimoine administratif	53'258	52'821	54'327	65'439	67'513	67'357
Total actif	69'112	66'652	68'258	80'085	82'159	82'003
200 Engagements courants	2'567	2'567	2'567	2'567	2'567	2'567
201 Engagements financiers à court terme	4'500	1'000	2'657	4'500	0	0
204 Passifs de régularisation	1'530	1'530	1'530	1'530	1'530	1'530
205 Provisions à court terme	80	80	80	80	80	80
206 Engagements financiers à long terme	19'657	20'716	22'114	33'904	42'787	45'280
208 Provisions à long terme	0	0	0	0	0	0
209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	178	178	178	178	178	178
290 Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	4'157	4'215	3'928	3'581	3'122	2'668
291 Fonds	6'351	6'290	5'618	4'362	3'563	2'579
293 Préfinancements	0	0	0	0	0	0
294 Réserve de politique budgétaire	4'777	4'777	4'777	4'777	4'777	4'777
295 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif	8'591	8'057	7'539	7'022	6'504	5'987
296 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	3'585	3'585	3'585	3'585	3'585	3'585
299 Excédent / découvert du bilan	13'139	13'657	13'683	13'999	13'465	12'771
Total passif	69'112	66'652	68'258	80'085	82'159	82'003

La fortune communale varie à la baisse dès 2026 en raison du déficit du compte de résultat projeté à ce stade.



6 Mesures possibles et conclusions

Dans le cadre de l'élaboration du PFT, il est intéressant d'inventorier et de connaître les mesures de compensation qui pourraient être appliquées pour retrouver un équilibre financier. Même si la volonté actuelle n'est pas de réduire les prestations à la population, le catalogue de ces mesures permet, par exemple, de faire des choix et de renoncer à certaines prestations au profit d'autres. Cela permet aussi de mesurer le degré d'autonomie de la commune dans le cadre de son budget communal, beaucoup de dépenses étant liées à des bases légales de droit supérieur.

Les pistes générales qui peuvent être envisagées :

- renoncer à l'engagement de personnel supplémentaire
- ralentir le remplacement courant de BSM
- ajuster les impôts et taxes
- réduire les prestations et la sécurité à la population
- sortir de certains syndicats ou associations intercommunales

Tableau des mesures possibles

	Désignation	Evolution	Montant associé
30. Charges de personnel	Augmentation des EPT	Suppression	200'000 francs
31. BSM	Climat et biodiversité	Mise en pause	60'000 francs
	Remplacement matériel ou entretien	Mise en pause	100'000 francs
	Patrouilles de sécurité	Suppression	100'000 francs
36. Charges de transfert	Subvention transports publics	Suppression	200'000 francs
	Subventions aux sociétés locales	Suppression	60'000 francs
	Midnight	Suppression	31'000 francs
	Syndicat du théâtre	Sortie, après un délai de 2 ans	110'000 francs
	CV2N	Sortie, après un délai de 2 ans	2'000 francs
	Académie de Meuron	Arrêt du subventionnement	5'000 francs
	Noctambus	Suppression	8'000 francs
	40. Revenus fiscaux	Impôt foncier	De 1.5% à 1.6%
	Fiscalité des personnes physiques	Augmentation de 1 point	180'000 francs
42. Taxes	Tarif parking	Augmentation de 10%	17'000 francs
Total général			1'123'000 francs

Il s'agit aussi de mesurer les impacts/risques qui sont associés à certaines décisions. A titre d'exemple, en réduisant l'enveloppe financière liée à l'entretien de nos infrastructures en dessous du minimum, nous laisserons fatalement aux générations futures du matériel dégradé nécessitant des investissements importants à l'avenir. Il s'agit ici d'une marge de manœuvre possible pour réduire un budget en cas de crise.

Certaines nouvelles prestations, comme « MAE », ne pourront être réalisées sans l'engagement de personnel supplémentaire.

La sortie de certains syndicats ou associations est contractuellement possible, néanmoins avec un certain délai et avec une facture de sortie probablement importante. Cela n'aura pas un impact immédiat dans le compte de résultats mais permettra de limiter certaines dépenses après quelques années.

La réduction des investissements permettrait aussi d'abaisser quelques charges du compte de résultats indiquées dans ce rapport, comme les charges financières et les amortissements, mais de façon très limitée. Cependant, cette réduction des investissements peut avoir un fort impact les années suivantes en limitant les amortissements. L'effet néfaste de la réduction des investissements est le vieillissement du patrimoine et le retard pris devra être rattrapé ultérieurement.

Dans le mécanisme de maîtrise des finances, à revoir en cas d'échec de la fusion, il s'agira toutefois de trouver la bonne granularité afin que notre plan d'investissements tienne également compte de l'accroissement de la population et de la hausse des revenus fiscaux qui l'accompagnent.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 13 novembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Cahier 2

Indicateurs financiers PFT

Commune de la Tène

Plan financier 2024 à 2027

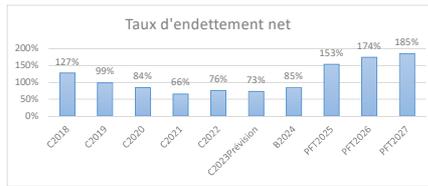
Indicateurs financiers

a) Taux d'endettement net

$$\frac{\text{Dettes nettes I}}{\text{Revenus fiscaux directs}} \times 100$$

Valeur indicatives MCH2	< 100%	bon
	100% - 150%	suffisant
	> 150%	mauvais

Cette indicateur mesure combien de tranche annuelle d'impôt il serait nécessaire pour rembourser la dette nette, soit la dette résiduelle après aliénation des biens du patrimoine financier.

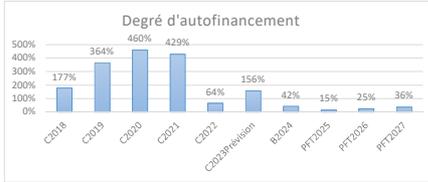


b) Degré d'autofinancement (y.c. domaines autofinancés/EOR&N)

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Valeur indicatives MCH2	plus de 100%	Conjoncture très favorable
	80-100%	Cas normal
	50-80%	Période de ralentissement

Cette indicateur mesure la part des investissements que la collectivité peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement est calculé au sens élargi, c'est-à-dire en ajoutant les amortissements au résultat annuel, puis en tenant compte des prélèvements/attribution aux fonds propres (au passif du bilan).

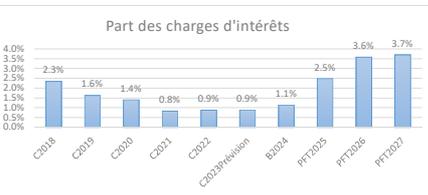


c) Part des charges d'intérêts

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeur indicatives MCH2	0% - 4%	bon
	4% - 9%	suffisant
	> 9%	mauvais

Cet indice fait apparaitre quelle part des "revenus disponibles" est affectée aux charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Les revenus fiscaux étant l'élément influençant de manière prépondérante cet indicateur, en période de haute conjoncture, la part des charges d'intérêts aura donc tendance à baisser, et à augmenter en phase de récession.

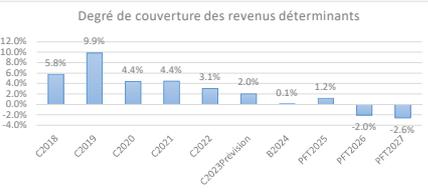


d) Degré de couverture des revenus déterminants

$$\frac{\text{Solde du compte de résultat}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100$$

Valeur indicatives	>0%	Le compte de fonctionnement est équilibré/excédentaire
	-2.5 à 0%	Il y a déficit modéré
	<-2.5%	Le déficit est exagéré

Indice permettant de rapporter le résultat en valeur absolue par rapport à la taille de la commune et à sa capacité financière, ce qui est intéressant surtout lorsque nous sommes en présence d'un déficit.

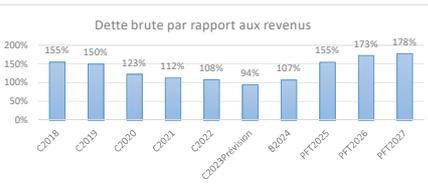


e) Dette brute par rapport aux revenus

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeur indicatives MCH2	<50%	très bon
	50%-100%	bon
	100%-150%	moyen
	150%-200%	mauvais
	>200%	critique

Indice permettant d'évaluer la situation d'endettement ou de déterminer si l'endettement est proportionnel aux revenus obtenus. Cet indicateur est intéressant, car il permet de replacer l'endettement en valeur absolue par rapport aux revenus, en le mettant en relation avec la capacité financière de la commune.

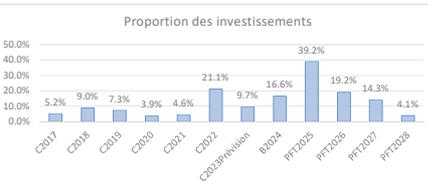


f) Proportion des investissements

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

Valeur indicatives MCH2	<10%	activité d'investissements faible
	10 - 20%	activité d'investissement moyenne
	20 - 30%	activité d'investissement forte
	> 40%	activité d'investissement très forte

Relève l'activité dans le domaine des investissements. Un sous-investissement peut conduire à une dégradation du patrimoine et engendrer des effets de rattrapage conséquents dans le futur.



g) Part du service de la dette

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeur indicatives MCH2	jusqu'à 5%	charges faibles
	5 à 15%	charges acceptables
	plus de 15%	charges fortes

Indique l'incidence des coûts financiers sur le budget. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette (y.c. les amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge budgétaire plus restreinte pour les autres postes du budget.

